



Frédérique DUMAS

VOTRE DÉPUTÉE

ANTONY - BOURG-LA-REINE - CHÂTENAY-MALABRY - SCEAUX

En tant que députée de la 13^e circonscription des Hauts-de-Seine, je souhaite partager avec vous l'état d'avancement des projets qui ont fait l'actualité ces derniers mois.

Les travaux menés à l'Assemblée nationale ont été très nombreux et la présentation ne peut être exhaustive.

J'ai fait le choix de vous montrer que j'étais attachée non seulement à ce que les discours rejoignent les actes, mais aussi à ce que les actes se traduisent en décisions concrètes qui auront un impact sur la réalité au quotidien.

Transition écologique et solidaire : Accélérons !

L'année qui s'est écoulée a été intense. Il nous faut engager résolument la France vers un développement durable et soutenable. Il nous faut accompagner la transition et il nous faut réconcilier les Français.

Accélérons !

Je fais partie des fondateurs du collectif « **Accélérons, pour la transition écologique et solidaire** », à l'initiative de mon collègue Matthieu ORPHELIN, qui a rejoint le groupe "Libertés et Territoires" à l'Assemblée nationale.

Ce collectif réunit des député(e)s de toutes sensibilités politiques, convaincu(e)s que cette transition exige de véritables passages à l'acte et de véritables accompagnements. Nous avons décidé d'unir nos forces pour que soient portées et votées des avancées nouvelles à la hauteur des enjeux. Ce groupe compte aujourd'hui 160 parlementaires.



Huile de palme

C'est ainsi que lors de l'examen du Projet de Loi de Finances pour 2019, un [amendement](#) collectif dont j'étais cosignataire, a été adopté. Il a permis de préciser que les produits à base d'huile de palme ne pourront plus être considérés comme « biocarburants ». En effet, d'une part, l'extension des plantations de palmiers à huile concourt à la déforestation

dans les pays du Sud ; d'autre part, les biocarburants à base d'huile de palme seraient les plus nocifs pour le climat, si l'effet des changements d'affectation des sols était pris en compte dans le bilan gaz à effet de serre.

Enfin, ils viennent concurrencer frontalement notre propre production nationale de biocarburants.

Pollutions diffuses

J'ai également soutenu que la taxe sur les pollutions diffuses ne soit pas augmentée. En effet, taxer plus fortement les agriculteurs ne permet pas une transition sereine vers de nouveaux usages moins polluants. J'ai ainsi accompagné l'idée qu'une telle taxe devrait avant tout être payée par les entreprises de produits phytosanitaires et non par les agriculteurs. L'objectif : inciter les fabricants à proposer des alternatives aux agriculteurs et non pénaliser les agriculteurs qui n'ont pas d'autres choix.



Transition écologique et solidaire **Suite**

Pêche électrique

Toujours dans le cadre des actions menées avec le collectif « Accélérons », je me suis engagée **pour l'interdiction effective de la pêche électrique** qui a donné lieu à une proposition de loi adoptée en première lecture le 9 mai 2019.



Énergie hydrogène

Sensibilisée depuis de nombreuses années à l'enjeu concernant cette filière, j'ai été nommée **Vice-présidente du groupe d'étude sur l'énergie hydrogène à l'Assemblée nationale**.



Technologies à base de cyanure

Toujours dans une démarche transpartisane, j'ai cosigné la [proposition de résolution](#) de mon collègue Gabriel SERVILLE visant à **l'interdiction générale de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière**. En effet, le cyanure de sodium, utilisé principalement par l'industrie extractive aurifère, est un composé chimique extrêmement toxique faisant peser de lourds risques de catastrophes irréversibles sur la santé humaine, l'environnement et la biodiversité. C'est grâce à la mobilisation de tous que nous avons obtenu l'engagement du Président de la République d'au moins « suspendre » ce projet, qu'il a déclaré « incompatible avec une ambition écologique ».



Le temps législatif n'est pas toujours au rendez-vous de la nécessaire transition écologique, énergétique et solidaire. L'urgence de cette transition exige des actions concrètes que je serai amenée à vous présenter.

ZOOM SUR... LE CETA

Je me suis opposée à la ratification de **l'accord économique et commercial « CETA »**. L'opacité qui a entouré les négociations de ce traité me paraît incompatible avec les principes de transparence et de concertation. Ces principes sont indispensables pour conclure un traité respectueux :

- ▶ De notre mode de vie et de notre volonté de mettre la croissance au service du plus grand nombre.
- ▶ Pour promouvoir une économie au service de l'Homme, en phase avec les enjeux sociaux et environnementaux.
- ▶ De la volonté d'associer les citoyens à ce qui dessinera le monde de demain.

La procédure d'adoption de cet accord mixte soulève des questions

importantes. En effet l'application provisoire de l'accord a privé le Parlement des États membres d'un débat démocratique sincère : l'accord est entré en vigueur avant que l'Assemblée nationale ait été consultée et nous avons été amenés par conséquent à nous prononcer sur un accord qui avait déjà été mis en œuvre.

Enfin, au sein du groupe Libertés et Territoires auquel j'appartiens, nous étions particulièrement inquiets de la mise en place d'un arbitrage privé des litiges entre les États et les entreprises, qui constitue une menace pour la souveraineté des États et la souveraineté européenne. Cette question avait d'ailleurs été soulevée par le gouvernement wallon. Il avait bloqué la signature du traité économique et



commercial en refusant d'accorder au Ministre fédéral des Affaires étrangères les pleins pouvoirs pour le signer.

Cette position a été partagée par de nombreux députés, y compris de la majorité. Le Gouvernement s'est engagé à une transparence absolue dans le cadre des futures négociations d'accords commerciaux comme le Mercosur avec le Brésil. Nous serons donc vigilants.

CETA : Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord Économique et Commercial Global entre l'Union Européenne et le Canada).

Numérique

Dans un monde tout numérique « l'accélération a remplacé l'habitude par l'attention, et la satisfaction par l'addiction. Elle détruit peu à peu tous nos repères. Nos rapports aux médias, à l'espace public, au savoir, à la vérité, à l'information ». Extrait du livre de Bruno PATINO « La civilisation du poisson rouge ».

Haine sur internet

[Responsable du texte](#) pour mon Groupe, sur le projet de loi visant à **lutter contre la haine sur internet**, j'ai tenu à poser des [garde-fous](#). En effet, ce texte donne aux grandes plateformes du web l'obligation de retrait en 24 heures des contenus manifestement illicites. Si 80 % des contenus peuvent être ainsi supprimés, il reste une zone grise où il est nécessaire de recourir au juge pour estimer et qualifier l'infraction, pour éviter de supprimer des contenus qui ne soient pas illicites, par crainte de sanctions financières. Dénoncer le pouvoir grandissant des GAFAM tout en proposant de transférer ce pouvoir de juge, aux moteurs de recherche et aux plateformes, était à mes yeux une aberration. Et ne pas interroger le modèle d'affaire de ces plateformes revenait à être inefficace.

Le cœur du réacteur est « **l'économie de l'attention** ». Elle repose sur l'étude et l'exploitation de nos données et de nos propres biais cognitifs et comportementaux. C'est un sujet de préoccupation majeur, y compris pour notre santé. À cette fin, j'ai monté un groupe de travail en lien avec les acteurs du secteur afin de trouver des solutions concrètes.



Taxe sur les services numériques

Concernant la taxe sur les services numériques, j'ai voté contre ce texte qui sera inopérant aussi bien techniquement que juridiquement et ne permettra jamais de percevoir les 400 millions de recettes attendues.

En effet, taxer le chiffre d'affaires c'est prendre le risque de taxer les entreprises ; y compris les entreprises françaises, qui peuvent être déficitaires ou en faibles marges, y compris les entreprises européennes voire extra-européennes qui de manière vertueuse payent pourtant leurs impôts en France, à leur juste valeur. C'est le cas d'entreprises comme Se loger.com, le Bon coin, Criteo ou Amadeus. Les GAFAM continuent quant à eux, à ne pas payer leurs impôts en France !

Le vrai levier est à l'international, au niveau de l'OCDE, où des discussions, déjà très avancées, portent bel et bien sur **une nouvelle répartition de l'impôt au niveau mondial**.

Pour toutes ces raisons, et afin d'éviter de pénaliser les entreprises françaises et européennes, j'ai de mon côté déposé deux propositions de loi : [une proposition de loi](#) visant à instaurer une taxe sur les bénéfices détournés hors de France et [une proposition de loi](#) visant à imposer les revenus tirés d'une présence significative en France y compris numérique, dans la droite ligne des discussions OCDE.

Vers la fin du démarchage téléphonique

J'ai signé la [proposition de loi visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux](#). Cette loi permet de répondre à deux problèmes majeurs en matière de protection du consommateur de téléphonie : le démarchage téléphonique abusif et les appels frauduleux aux numéros surtaxés. Cette proposition de loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat.



Grands chantiers publics et politiques de l'Etat stratège

Le monde change, les priorités doivent évoluer. Il ne faut donc pas renoncer à remettre en cause les décisions du passé.

Les chantiers fleurissent partout en France : projets du Grand Paris Express, modernisation du réseau ferré et des autoroutes, rénovation des quartiers prioritaires, extensions des aéroports, logements, etc. Mais bien souvent, ces projets connaissent des dépassements budgétaires et des retards de chantiers qui augmentent également les coûts de ces infrastructures.

C'est en ce sens que j'ai décidé de cosigner d'une part la [proposition de résolution](#) de Philippe VIGIER tendant à la création d'**une commission d'enquête sur les dépassements budgétaires des chantiers publics**, et d'autre part la [proposition de résolution](#) de Marine BRENIER tendant à la création d'**une commission d'enquête relative à la privatisation des concessions autoroutières**.

Groupe Aéroports de Paris

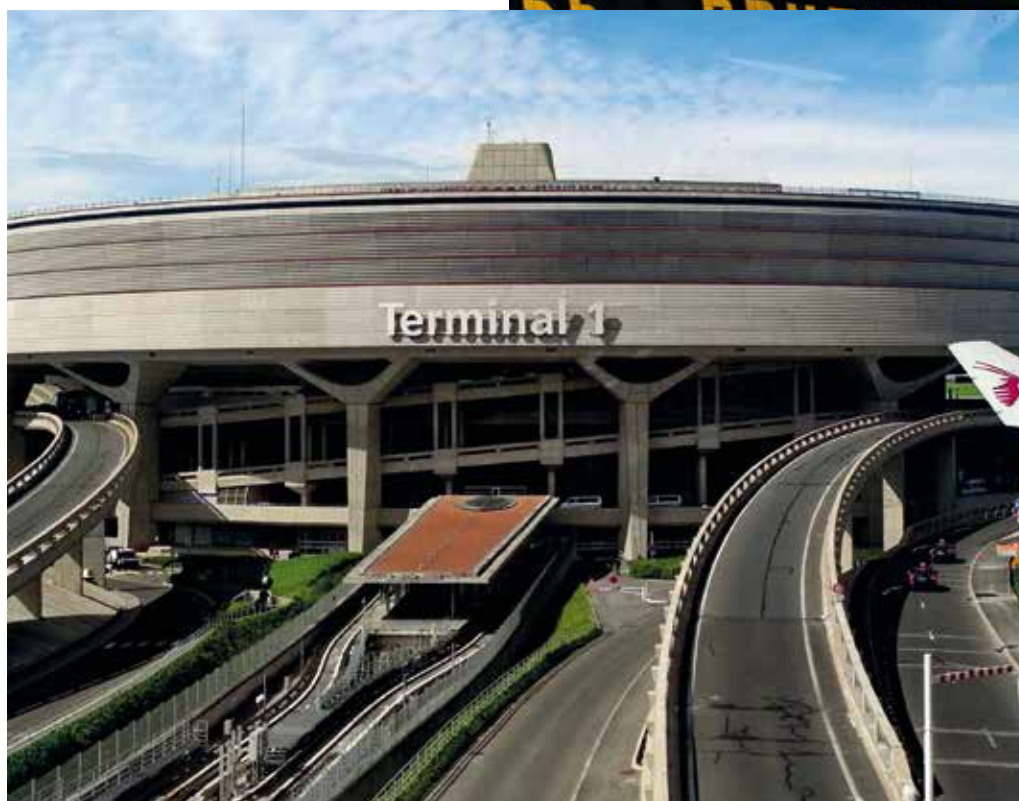
Dans cette logique, j'ai voté **contre la privatisation du Groupe Aéroports de Paris (ADP)** car l'État se prive de recettes considérables.

En effet, le groupe ADP a versé 173 millions d'euros de dividendes à l'État en 2018 et versera 185 millions d'euros en 2019. La privatisation du Groupe ADP est d'autant plus incompréhensible lorsque l'on sait que le nouveau secrétaire d'État aux Transports, Jean-Baptiste DJEBBARI, avait proposé il y a quelques mois alors qu'il était encore député, de tout simplement renationaliser les autoroutes en créant une société publique qui gérerait les autoroutes à la fin des concessions (dans les années 2030) et qui pourrait, selon lui, emprunter 600 millions d'euros par an, dès 2020, garanti par les bénéfices

futurs. On voit bien l'incohérence qui conduirait à privatiser Aéroports de Paris pour proposer dans le futur... sa renationalisation.

C'est donc en totale cohérence avec cette réflexion, que j'ai cosignée, avec 218 collègues députés et sénateurs de toutes sensibilités politiques, la [proposition de loi](#) demandant la mise en place d'un référendum sur la privatisation du Groupe Aéroports de Paris, comme le prévoit l'article 11 de la Constitution. **Le conseil constitutionnel a validé la tenue de ce référendum.**

Il convient maintenant que 4,5 millions de citoyens se prononcent contre la privatisation du Groupe ADP, pour qu'elle n'ait pas lieu. Je vous invite à scanner ce QR code pour donner votre avis sur [la plateforme qui le permet](#) :



ZOOM SUR... ADP

Groupe ADP / Aéroports de Paris, c'est :

- ▶ L'aéroport de Paris Orly
- ▶ L'aéroport de Paris Charles de GAULLE
- ▶ L'aéroport Paris Le Bourget
- ▶ L'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux
- ▶ Et 10 aérodromes

Transports au quotidien

J'ai mené plusieurs actions en lien avec nos communes, dont l'objectif constant est de s'interroger sur les décisions prises en termes d'infrastructure afin de donner une priorité réelle aux transports du quotidien.

Projet Charles-de-Gaulle Express (CDGE).

Suite aux déclarations d'Élisabeth BORNE alors ministre des Transports confirmant la réalisation de la ligne reliant la Gare de l'Est à l'Aéroport de Paris-Charles de Gaulle: le CDGE, mais également au cours de différentes réunions avec les acteurs concernés qui avaient précédé cette annonce, j'ai tout d'abord dénoncé les conséquences d'une telle décision dans [un communiqué de presse](#) rejointe en cela par des députés de la majorité.

En effet cette décision a été prise au mépris des associations des usagers, de nombreux élus et des différentes études techniques et environnementales, qui ont montré que le chantier ainsi que l'existence du CDGE lui-même, tel qu'il est conçu impactera de manière très négative et durablement les lignes du RER B, du RER E et celles des lignes P et K, et ceci au mépris des engagements du gouvernement de privilégier les transports du quotidien.



Avec une centaine d'élus d'Ile-de-France et d'associations nous avons également écrit au Préfet, Michel CADOT, [pour lui demander de soutenir](#) l'abandon de cette ligne. Lors d'une séance de [questions orales](#), j'ai interpellé directement la Ministre des Transports sur les problématiques qu'engendrera la mise en œuvre de ce tracé. La Ministre n'a alors pas pu ignorer le fait que le modèle économique même du projet pourrait nécessiter des réajustements.

L'ensemble des actions menées tous ensemble ont permis d'obtenir le report du chantier CDGE. Mais c'est bien son abandon pur et simple qui doit être

obtenu et cela fera l'objet d'une nouvelle initiative parlementaire de ma part à travers une proposition de loi.

Liaison Massy-Valenton

Dans le cadre de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), j'ai déposé un amendement demandant que les travaux de la liaison Massy-Valenton ne soient considérés prioritaires que lorsque toutes les garanties d'enfouissement des voies TGV et RER C entre les gares de Massy-Verrières et Pont-de-Rungis seront apportées. Cet enfouissement devrait figurer dans le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) avant tout commencement des travaux.



Handicap, aidants, protection de l'enfance

Nous devons avoir une obsession, réduire les fractures qui se creusent, et cela doit se traduire dans la réalité, au quotidien.

Les aidants



La [proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants](#). Cette initiative de la sénatrice Jocelyne GUIDEZ, a été portée à l'Assemblée nationale par mon collègue Paul CHRISTOPHE. Cette loi a été adoptée par la majorité mais a malheureusement été vidée de sa substance. Le gouvernement a promis un plan ambitieux. Nous serons vigilants.

Santé visuelle des personnes âgées

J'ai signé la proposition de loi de ma collègue Agnès FIRMIN-LE BODO, visant à **améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie**. Cette proposition de loi a été adoptée et [publiée au Journal officiel](#) le 6 février 2019. Elle donne la possibilité d'expérimenter dans certains territoires l'appareillage visuel de personnes âgées en perte d'autonomie, sans pour autant que cela ne constitue un examen médical, et donc favorisant ainsi l'aide gratuite à l'appareillage.



La protection de l'enfance

Sensible et investie sur les questions liées à l'enfance, notamment à la protection de l'enfance, j'ai pu interpellier le secrétaire d'État en charge de ces questions. Toujours sur ce sujet, j'ai également soutenu la [proposition de loi](#) de ma collègue Brigitte BOURGUIGNON visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie, loi qui a été adoptée le 7 mai 2019. Le travail doit être poursuivi.



Le handicap

J'ai signé la [proposition de loi](#) de mon collègue Aurélien PRADIÉ relative à **l'inclusion des élèves en situation de handicap**. Malgré le soutien transpartisan à ce texte, la majorité a décidé de déposer une motion de rejet de cette proposition de loi. Ont ainsi été éliminées les principales dispositions dont la création du statut « d'aidant à l'inclusion scolaire » qui aurait bénéficié d'une réelle formation reconnue par l'État. Il prévoyait de plus la possibilité aux établissements scolaires hors contrat de faire appel aux « aidants à l'inclusion scolaire ». Je serai donc amenée à prendre des initiatives dans ce domaine.



Politique d'urbanisation de nos communes

Si le monde change, les politiques poursuivies depuis trente ans, entre autres en milieu périurbain, doivent évoluer. Une inflexion significative doit être apportée à la politique d'urbanisation.

La politique d'urbanisation d'une ville fait partie intrinsèque de la manière dont nous voulons **dessiner le monde de demain, celui que nous laisserons à nos enfants.**

Que chaque décision soit pesée et prise dans cet esprit-là, me tient profondément à cœur.

La butte rouge

À Châtenay-Malabry, le quartier de « la butte rouge » doit être rénové et doit contribuer à favoriser la mixité mais cela doit être fait sans pour autant le défigurer ou le dénaturer.

Nous avons la chance que la cité-jardin dont la construction a démarré dans les années 30 soit emblématique du visage que nous voulons donner à la ville de demain.

Dès ma prise de fonction j'avais interpellé à ce sujet la ministre de la Culture, Françoise NYSSSEN ainsi que Stéphane BERN qui s'était vu confier une mission de recensement du patrimoine local

en péril. Des engagements ont alors été pris, réitérés par le nouveau ministre de la Culture, Franck RIESTER.

Mobilisé, le préfet de région a soutenu une approche équilibrée de l'État prenant en compte le patrimoine à la fois culturel et paysager, la rénovation et la mixité sociale. Toutes ces démarches ont abouti à un engagement de principe de déposer une demande de classement au titre de "site patrimonial remarquable" sur l'ensemble du périmètre.



C'est selon ces critères que le projet devrait être modifié afin d'obtenir les crédits de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). C'est dans les semaines qui viennent que tout se

joue et je continuerai à suivre ce dossier avec la plus grande vigilance.



Une démarche citoyenne

C'est dans le même esprit que je soutiens la démarche de nombreu(ses)x citoyennes et citoyens de Châtenay-Malabry

qui demandent que la politique de la commune en matière d'urbanisation soit infléchie de manière significative. Si quelques quartiers sont protégés, la plupart d'entre eux, sont soumis à une densification intensive sans tenir compte des nombreux problèmes qu'elle va engendrer en matière de qualité de vie et en matière de santé.

L'artificialisation des sols et la destruction des arbres lorsqu'aucune parcelle de jardin n'est conservée, lorsque de nouveaux immeubles se construisent, vont à l'encontre de l'adaptation nécessaire dont les villes doivent faire preuve pour faire face aux futurs épisodes de canicule, appelés à s'intensifier dans les années à venir.

Par ailleurs, certains quartiers et certaines rues ne sont pas adaptés à l'accueil massif de nouveaux véhicules en termes de circulation et de stationnement. C'est, à mes yeux, le cas du quartier où se situe le futur triple immeuble Chateaubriand devant l'Arboretum.

Les enjeux du futur sont autant de défis à relever au quotidien.



À VOTRE RENCONTRE



L'opéra Tosca de PUCCINI mis en scène par Agnès JAOUI au Parc de Sceaux



Rencontre avec le proviseur et ses équipes au Lycée Théodore MONOD à Antony



Rupture du jeûne du Ramadan avec des représentants des confessions juive et chrétienne



Arboretum de la Vallée-aux-Loups à Châtenay-Malabry



Cérémonie au Mémorial de la déportation des Juifs des Hauts-de-Seine Parc de Sceaux
Témoignage : Yvette LÉVY



75^e anniversaire de la Libération d'Antony



Découverte des ateliers Amasco accueillis par l'Institut des Jeunes Sourds, à Bourg-la-Reine

Vous pouvez consulter ce document sur le site internet de Frédérique DUMAS :

www.frederiquedumas.fr

Vous pourrez alors cliquer sur les textes en bleu et soulignés pour accéder à un complément d'informations et aux textes de loi.

Mode d'emploi : le QR CODE, c'est quoi ?

Depuis plusieurs années, nous voyons fleurir ce drôle de petit carré :

les QR codes.

Ils fonctionnent comme des "codes-barres" et sont destinés à nous renvoyer vers des articles internet ou télécharger un document sur notre smartphone : plus d'informations pour ceux qui veulent en savoir plus.

Pour les utiliser, **il faut télécharger sur votre smartphone une application gratuite** telle que Flashcode ou Mobicat ou QR code...

Ouvrez l'application et scannez le QR code de l'article qui vous intéresse dans ce document. Bonne lecture !



Mes permanences

Antony

les 1^{er} lundis du mois de 18 à 20 heures

Châtenay-Malabry

les 2^e lundis du mois de 18 à 20 heures

Bourg-la-Reine

les 3^e lundis du mois de 17 à 20 heures

Sceaux

les 4^e lundis du mois de 17 à 20 heures

Prendre rendez-vous au : 06 45 26 38 73

Pour plus d'information merci de me contacter sur www.frederiquedumas.fr



@DumasFrederique



@FrederiqueDumasDeputee



circo.fdumas@gmail.com